Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 029-212902449-20260424-DELIB_013_2026-DE

SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DERRIEN
Séance du 13 avril 2026

Convocation :

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18h30 Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique POT, Maire.

Etaient présents : M. POT Dominique, M. LOAEC Éric, Mme LE LAMER Carole, M. OLLIVIER Christian, M. QUIVIGER Philippe, M. MINGAM Vincent, M. ALLIONE Jean-Paul, M. BOCQUIER Jean-Pierre, Mme CAROFF Marianne, M. PAGE Luc, Mme CROGUENNEC Maryline, Mme LE BRAS Magali, Mme TOULLEC Sophie, Mme NICOLAS Véronique
Étaient excusés : Mme Lydie MINGAM,

M. LOAEC Éric a été désigné comme secrétaire de séance

DEL_013_2026_ Vote du Compte Financier Unique 2025 – COMMUNE

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis Favorable du SGC de Morlaix ;
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu le rapport de présentation du CFU du Budget Principal pour l'année 2025 de la commune
Vu le compte financier unique du budget principal 2025 de la commune ;
Considérant que le **CFU** met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le **CFU** est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Maire ne devant participer au vote, Monsieur Éric LOAEC, 1er adjoint a donné lecture des chiffres du Compte Financier Unique Exercice 2025, afin de pourvoir valider le CFU.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 084 048.38	682 936.56	1 766 984.93
	Recettes réalisées (1)	B	905 458.80	998 385,69	1 403 844.49
	Restes à réaliser	C	337 793.50	0.00	337 793.50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 273 893.42	762 886.00	2 036 379.42
	Dépenses réalisées (1)	E	760 178.71	579 138,90	1 339 317.61
	Restes à réaliser	F	288 000.00	0.00	288 000.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	45 280.09	107 246,79	152 526.88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	189 645.04	77 468.44	267 113.48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	234 925.13	184 715.23	419 640.36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	51 793.50	0.00	51 793.50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	286 718.63	184 715.23	471 433.86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget COMMUNE, dressé Conjointement par le Maire et le comptable public,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Copie conforme
Saint-Derrien, le 13 avril 2026
Le Maire,
Dominique POT

MAIRIE 29440 SAINT-DERRIEN (Finistère)